

TRANSITIONS

Trimestriel • Iles de Paix • Rue du Marché 37 • 4500 Huy

N° 120 • SEPTEMBRE 2018



SÉCURISER L'ACCÈS À LA TERRE

> AU SUD

Burkina Faso : Produire c'est bien, conserver c'est mieux

> AU NORD

Dominique pire, l'homme qui hier, a pensé demain



Iles
de
Paix

LE VIBRANT MESSAGE DE DOMINIQUE PIRE. 60 ANS APRÈS

60 ans. Cette année marque le 60^e anniversaire de l'attribution du Prix Nobel de la Paix à Dominique Pire, fondateur d'Iles de Paix, dont les valeurs et convictions inspirent encore aujourd'hui les actions de l'association.

Cette commémoration est l'occasion de se pencher sur (ou de se replonger dans) les écrits et réflexions laissés par cet homme de pensée et d'action. Une de ces personnalités qui ne peut laisser indifférent et dont les paroles appellent chacun à la réflexion sur lui-même, ses rapports aux autres et au monde.

L'article de ce Transitions consacré à la vie de Dominique Pire vous donnera un aperçu de son parcours et, qui sait, suscitera chez vous l'envie de lire ses écrits et de mieux connaître le message de fraternité et de paix que véhiculait cet homme d'exception. Pour ce faire, les expositions qui lui sont consacrées à l'occasion de cet anniversaire sont certainement des ressources de choix.

60 ans nous séparent aujourd'hui de ce Prix Nobel mais les principes et actes qui le sous-tendent restent ô combien d'actualité. Les premiers combats que mènera Dominique Pire seront celui contre la précarité dont il est témoin au quotidien, en Belgique, et celui en faveur des réfugiés, suite à la seconde guerre mondiale. Un engagement qui fait incontestablement écho aux sujets de société et aux événements que nous vivons aujourd'hui. Dans ces circonstances, ses discours sur l'égalité des Hommes en dignité et en droits et sur le dialogue

fraternel peuvent certainement nourrir la réflexion et élargir les perspectives.

Mais Dominique Pire est également sensible à la situation à laquelle sont confrontés les hommes et les femmes dans les pays dits en développement. « *Mon rêve serait de voir tout adulte, où qu'il vive et qui il soit, se sentir personnellement concerné par tout drame humain où qu'il se passe* », disait-il. C'est ainsi qu'il fonde Iles de Paix en 1962, avec la volonté d'aider des familles du Sud à jouer un rôle actif dans l'amélioration de leurs conditions de vie, et de sensibiliser les Belges à leur situation.

En filigrane, dans les actions, décisions et orientations d'Iles de Paix, la force des mots de son fondateur, la flamme de son engagement, la portée de son action restent bel et bien vivantes. Comme une évidence. Un lien fondamental que rappelle à nos consciences la simple évocation de l'appel à la solidarité, de la voix convaincante et déterminée de Dominique Pire lors de l'attribution de son Prix Nobel. « *Si profondes que soient nos différences, elles restent superficielles. Et ce qui nous différencie est infime, comparé à ce que nous avons de semblable. La meilleure façon pour nous de vivre en paix, de nous estimer et de nous aimer est donc de garder l'esprit fixé sur notre dénominateur commun. Celui-ci porte un nom magnifique : l'Homme* », déclamaient ce soir-là un homme parmi les hommes. Un homme hors du commun.

SOMMAIRE

- 3 **Burkina Faso** : Produire c'est bien, conserver c'est mieux
- 5 **Dossier** : Sécuriser l'accès à la terre
- 12 **Dominique Pire**, l'homme qui hier, a pensé demain



REJOIGNEZ-NOUS
SUR FACEBOOK

120 • Septembre 2018



Laurence Albert
Directrice générale

BELGIQUE > Pour faire un don

Banque de la Poste BE97 0000 0000 4949
BNP Paribas Fortis BE04 2400 2962 6531
CBC BE30 1963 6001 1111

Déduction fiscale à partir de 40 euros par an
(45 % du montant total des dons)

GD LUXEMBOURG > Pour faire un don

CCPL LU61 1111 0227 5355 0000 Communication :
« Iles de Paix Luxembourg »

Déduction fiscale à partir de 120 euros par an

Iles de Paix Luxembourg - 202, rte de Luxembourg
L-7241 Bereldange - Tél. : +352 621 815 458
info@ilesdepaix.lu - ilesdepaix.lu

ÉDITEUR RESPONSABLE > Laurence Albert - Rue du Marché, 37 - 4500 Huy

ILS ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO > Laurence Albert, Frédéric Van Vlodorp, Stéphanie Laloux, Magali Verstraeten, Terry Roiseux, Marie-Luce Preys, Olivier Genard, Romain Charlier, Aleksander Pjetri et Olivier Detournaij.

GRAPHISME > www.yellowstudio.be

ÉDITEUR > Iles de Paix Belgique - Rue du Marché, 37 - B-4500 Huy
Tél. : 085 23 02 54 - info@ilesdepaix.org - www.ilesdepaix.org
RPM : 408.908.151

IMPRESSION > Van Ruys Printing.
Transitions est imprimé sur du papier recyclé.



Belgique
partenaire du développement

Transitions bénéficie du soutien de la Direction générale
de la coopération au développement belge (DGD)



BURKINA FASO



PRODUIRE, C'EST BIEN CONSERVER, C'EST MIEUX

©Tiffany Masson

Kood Zaanbo, voilà le nom du nouveau programme lancé à l'initiative d'Iles de Paix dans une région de l'Est du Burkina Faso. En langue locale, ce terme signifie « gérer les récoltes ». Le programme concerne 750 familles vivant dans une trentaine de villages répartis sur les communes de Diabo, Tigba, Baskouré et Gounghin.

« Dans cette région, toutes les terres cultivables sont déjà exploitées et peu fertiles tandis que la progression démographique est importante » souligne Isabelle Jardon, chargée de l'appui aux projets Iles de Paix au Burkina Faso et au Bénin. La population, qui vit principalement de l'agriculture, manque donc de terres.

Iles de Paix a lancé début 2017 un premier projet axé principalement sur la production agro-écologique. Le but est d'encourager tout ce que les producteurs peuvent développer localement : production de compost et de pesticides organiques locaux, utilisation de semences locales adaptées, activités pour créer des revenus alternatifs (aviculture, maraichage, etc). Ces actions sont de nature à améliorer la qualité et la quantité des récoltes.

Ce programme est soutenu par la Coopération belge au développement et réalisé en partenariat avec une association locale, en l'occurrence l'Association pour la Recherche et la Formation en Agro-écologie (ARFA). Nous avons travaillé avec les familles afin de les aider à définir l'avenir de leurs fermes, à poser les bons choix en analysant les besoins, potentiels, etc. Cette phase a notamment donné lieu à une meilleure gestion des sols et des cultures et à une diversification, avec, par exemple, l'introduction de petit élevage ou de maraichage.



© Harald van der Hoeck

Le warrantage permet aux producteurs de stocker collectivement leurs récoltes

UN PROLONGEMENT NÉCESSAIRE

Le programme se poursuivra jusqu'en 2021 mais il se complète dorénavant grâce au projet Kood Zaanbo, appuyé par la coopération luxembourgeoise et développé en partenariat pour la première fois avec l'Association locale Nourrir Sans Détruire (ANSD). L'objectif est d'agir cette fois sur le stockage, la transformation et le commerce.

De manière générale, les pertes aux champs et post-récolte sont conséquentes dans cette région. Il existe des





Avec le dépôt de leurs récoltes en garantie, les agriculteurs peuvent se voir accorder un crédit

« Grâce au warrantage, les agriculteurs disposent de moyens pour passer le cap difficile des périodes de soudure. »

problèmes de stockage, si bien que tous les agriculteurs vendent au même moment, à des prix forcément bas. Les familles sont ainsi tributaires des acheteurs avec lesquels elles ont parfois des crédits. Elles connaissent en outre généralement une période financièrement délicate durant trois mois – dénommée période de soudure - quand les greniers sont vides et qu'il n'y a encore rien à récolter. Pour sortir de ce cercle vicieux, il convient donc que les agriculteurs maîtrisent la gestion de leur récolte.

DES PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES

Iles de Paix dispose déjà d'un savoir-faire et d'une expertise en la matière grâce à une expérience menée avec succès au Bénin (lire notre article dans Transitions n°117). Nous agissons donc en cohérence et en complémentarité avec une action développée dans un pays voisin. Des échanges sont d'ailleurs envisagés pour bénéficier des avancées des uns et des autres. Actuellement, les récoltes sont stockées dans des greniers traditionnels améliorés peu perméables à l'humidité, à l'air ou encore aux insectes. Des modèles un peu différents existent dorénavant au Bénin et sont donc susceptibles d'être dupliqués par les Burkinabés. (cfr. photo)

MICRO-CRÉDIT

Des avancées sont également imaginées à travers la méthodologie du warrantage, déjà mis en œuvre dans d'autres programmes. L'idée est de stocker collectivement les récoltes de plusieurs producteurs dans des greniers



scellés. On fait alors appel à une institution de micro-finance qui peut octroyer du crédit avec le stock en garantie. Les agriculteurs disposent ainsi de moyens pour passer le cap des périodes de soudure avec parfois la possibilité de développer une petite activité alternative pendant la saison sèche.

L'action comporte également d'autres volets tels que la transformation des produits grâce à des échanges avec des organisations de producteurs performantes en la matière, ou tels qu'un appui à la bonne conservation des graines. Une récolte effectuée précisément au bon moment, le retrait des impuretés dans les grains ou encore des bonnes pratiques en terme d'hygiène (poser les sacs sur des palettes et non directement sur le sol, etc.) ont en effet un impact sur la qualité et la valeur de la production.

Les pistes d'amélioration sont donc nombreuses pour l'équipe d'appui d'Iles de Paix et son partenaire ANSD. Après un travail de réflexion et de préparation de plusieurs mois, la phase opérationnelle a véritablement débuté en juin. Les premiers résultats devraient être rapides puisque les familles sont déjà identifiées et que la dynamique est lancée grâce au premier programme. ●



Le grenier traditionnel amélioré reste une méthode de stockage efficace peu perméable à l'humidité, à l'air ou encore aux insectes.



SÉCURISER L'ACCÈS À LA TERRE, UN ENJEU POUR L'AGRICULTURE FAMILIALE

De par le monde, on dénombre près de 570 millions d'exploitations agricoles¹. Pour tous ces agriculteurs, l'accès à l'or brun qu'est la terre est véritablement crucial : sans terre, il n'y a ni production alimentaire, ni revenu.

Près de 90 % de ces exploitations agricoles sont des exploitations familiales. Elles produisent environ 80 % des denrées alimentaires mondiales². Pourtant, l'ensemble de ces petits producteurs possède au total moins d'un quart des terres agricoles mondiales.

L'accès à la terre, base de toute activité agricole, constitue un enjeu incontournable pour ces familles d'agriculteurs, pour l'alimentation des populations rurales et urbaines, et plus largement pour l'équilibre de l'économie des pays du Sud.

Mais quels sont les défis qui se posent au niveau de l'accès à la terre pour les agriculteurs, et particulièrement pour les agriculteurs familiaux du Sud ? Quelles sont les pressions qui s'exercent et quels sont les enjeux au niveau de la sécurisation de cet accès à la terre ? C'est ce que nous vous proposons de découvrir dans ce nouveau dossier du Transitions.

¹ www.fao.org/news/story/fr/item/260735/icode/

² www.fao.org/news/story/fr/item/260735/icode/

UNE AUGMENTATION INEXORABLE DE LA PRESSION FONCIÈRE



La croissance démographique est l'une des causes principales de la pression sur les terres agricoles au Sud.

Dans les pays du Sud, la pression sur les terres ne fait que s'accroître. Plusieurs causes se combinent, l'une des principales résidant dans la **croissance démographique**. En Afrique, par exemple, les progrès enregistrés au cours des dernières décennies en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire, d'amélioration des soins de santé et de l'accès à l'eau potable, etc. ont permis d'augmenter l'espérance de vie et de réduire fortement la mortalité infantile. La population a doublé au cours des 25 dernières années, et les projections tablent sur un nouveau doublement d'ici 2050, avec une population passant de 1,2 milliard d'habitants à 2,5 milliards.

L'importante pression sur les terres engendrées par l'augmentation du nombre de personnes qui tirent leur subsistance de leur activité agricole est renforcée par la **spéculation foncière**. En effet, depuis plusieurs années et notamment depuis la crise alimentaire de 2008, l'investissement dans le foncier est devenu un

placement lucratif, et la terre attire de nombreux investisseurs. En 2016, on estime à environ 47 millions le nombre d'hectares acquis à grande échelle dans le monde. Il s'agit, en une seule année, de près de 1 % de la surface agricole mondiale.

Par ailleurs, une part importante des terres agricoles sont allouées à l'**élevage** et à l'alimentation des animaux plutôt qu'à la consommation humaine directe. Avec 33 % des terres agricoles mondiales dédiées à l'alimentation des animaux d'élevage et 26 % consacrées au pâturage³, il s'agit d'un phénomène de très grande ampleur.

D'autres facteurs aggravent la pression sur les terres : la production de **biocarburant**, qui monopolise à elle seule 17 millions d'hectares, détournant des terres fertiles de l'alimentation humaine pour la production de carburant^{4, 5}. Ou encore les **changements climatiques, la désertification, etc.**

³ FAO, 2006. Livestock Long Shadow, Rome : Food and agriculture organisation of the United Nations.

⁴ Accaparement mondial des terres agricoles en 2016. Ampleur et impact. GRAIN

⁵ Il faut arrêter d'accaparer les terres pour produire des biocarburants. GRAIN 2013

UNE SITUATION DE PLUS EN PLUS ALARMANTE

Dans les régions où les terres se font rares, les **conflits fonciers se multiplient** et la paix sociale se dégrade. Mais ce ne sont pas là les seules conséquences de cette pression foncière.

À l'heure actuelle, la **taille des exploitations familiales est en diminution**. 95 % de ces exploitations font moins de 5 ha et 80 % n'en possèdent même pas 2^e, alors même que l'ensemble de la famille repose sur cette terre pour se nourrir.

Cette diminution de la taille des fermes familiales favorise une autre conséquence de la pression foncière : **l'appauvrissement des sols**. Avec plus de bouches à nourrir sur une surface plus petite, les terres sont exploitées plus intensivement, les périodes de jachères diminuent voire disparaissent, et le cercle vicieux de l'épuisement des sols s'enclenche.

« Multiplication des conflits fonciers, diminution de la taille des fermes familiales, appauvrissement des sols, etc. La situation est plus que préoccupante. »

On observe également une augmentation de **l'exode rural des jeunes**. En effet, la réduction de la surface des terres disponibles par personne ne permet plus à tous les jeunes de pouvoir envisager de vivre de l'agriculture. Les migrations vers les villes sont courantes, alors que peu de perspectives d'emploi y sont offertes pour ces jeunes issus des campagnes qui sont généralement peu formés.



FONCIER ET AGRICULTURE : DES ENJEUX MULTIPLES ET IMPORTANTS



© François Grenade

Permettre aux agriculteurs de mieux vivre de leur activité, même quand elle doit s'exercer sur des surfaces plus petites, est un des grands défis à relever.

La pression sur les terres agricoles se fait donc de plus en plus forte dans les pays du Sud, avec des impacts négatifs importants sur les conditions de vie des populations qui en dépendent pour leur subsistance. **Les enjeux sont importants et multiples** : permettre aux agriculteurs de mieux vivre de leur activité même quand elle doit s'exercer sur des surfaces plus petites, sécuriser leur production dans un contexte de changements climatiques, mettre en place des systèmes alimentaires pouvant nourrir durablement – et particulièrement en préservant l'environnement et la santé humaine – la population mondiale en croissance, développer dans les pays du Sud les possibilités d'emploi non agricoles afin d'offrir des perspectives aux jeunes qui ne pourront disposer de terres, etc.

Parmi ces enjeux, celui de **l'évolution des politiques foncières** dans les pays du Sud peut être particulièrement épinglé.

⁶ <http://www.fao.org/news/story/fr/item/260735/icode/>



COEXISTENCE DE RÉGIMES FONCIERS

Dans un contexte de pression – voire de prédation – sur les terres s’exprimant dans des pays où la majeure partie de la population tire sa subsistance de l’agriculture, il est crucial que les règles du droit foncier assurent une protection adéquate aux familles d’agriculteurs. Qu’en est-il dans des pays tels que le Bénin et le Burkina Faso, où l’Iles de Paix soutient des populations rurales dans leurs projets pour bénéficier de meilleures conditions de vie ?

Dans ces pays, deux régimes fonciers coexistent. L’un, légal, est un système moderne dit d’immatriculation foncière, grâce auquel il est possible d’obtenir un titre de propriété. L’autre, traditionnel, est un système coutumier qui s’est transmis de génération en génération et qui repose sur la parole donnée.

Le système foncier moderne permet en théorie un accès à la terre durablement sécurisé, ouvrant par là même des perspectives en matière d’accès au crédit (possibilité de mettre sa terre en garantie) et d’adoption de pratiques durables de gestion de la fertilité des sols.

Néanmoins, ce système est méconnu des paysans. De plus, les différentes étapes à franchir avant d’obtenir une attestation de possession foncière – qui n’est pas encore un réel titre de propriété – sont tellement complexes, longues et coûteuses que quasiment aucun agriculteur

n’a les moyens de se la procurer. Inversement, les personnes instruites et nanties des villes ainsi que les entrepreneurs et multinationales de l’agrobusiness ont toutes les compétences requises pour ces formalités, ce qui facilite grandement les processus d’accaparement des terres.

*« L’accaparement
des terres par
des intérêts privés
est en constante
augmentation.
Les paysans n’ont
ni les moyens
ni les compétences
pour s’en prémunir. »*



© Audrey Verscheure

L'utilisation de méthodes agroécologiques (ici dépôt de matières organiques sur le sol), dont les effets bénéfiques se marquent seulement à moyen et long terme, rend indispensable un accès durable à la terre.

Sécurité foncière, un besoin encore plus crucial pour les agriculteurs qui adoptent des techniques de production durable

L'accès sécurisé à la terre est un élément indispensable à tout agriculteur. Mais ce besoin s'exprime avec une acuité particulière lorsque le producteur décide de s'engager dans des pratiques agroécologiques de gestion de la fertilité des sols. En effet, alors que les engrais, pesticides et autres produits phytosanitaires expriment leurs effets à très court terme, les techniques agricoles durables s'inscrivent davantage dans une optique de moyen et long terme, avec des résultats qui nécessitent parfois du temps pour atteindre leur plein potentiel. Aménager une exploitation agricole de manière intégrée permettant d'optimiser les interrelations entre ses différents éléments (mare, couverture forestière, plantes compagnes, attrait des pollinisateurs et autres insectes utiles, diversité des productions, etc.), améliorer la fertilité des sols au travers de l'apport de matière organique, etc représentent autant d'actions qui nécessitent du temps et dont les effets ne se font réellement sentir que sur la durée.

Plus encore que pour d'autres, les agriculteurs familiaux qui s'engagent dans des pratiques de gestion durable de la fertilité des sols et de leur exploitation doivent avoir la garantie qu'ils auront accès durablement à leurs terres.



Le système foncier traditionnel est quant à lui le plus répandu en zone rurale, et le plus utilisé car connu et reconnu par la population. Le droit traditionnel est directement lié aux pouvoirs locaux et familiaux, et les règles collectives sont appliquées par les personnes possédant une légitimité politique ou historique comme les chefs de familles, les anciens, les chefs de villages, etc. Les rôles de ces chefs coutumiers sont importants car il s'agit de parvenir à une cohésion sociale sur le long terme par le bon maintien des règles communes.

Ce système traditionnel a fait ses preuves pendant de nombreuses années, permettant de réguler la répartition des terres de la communauté entre les différentes familles en fonction de l'évolution des besoins de celles-ci, et d'éviter la concentration des terres dans les mains de quelques-uns. Il n'assure néanmoins pas un accès à la terre égalitaire pour les femmes (cfr l'encart en page 10), et l'absence de titre de priorité rend par ailleurs l'accès au crédit très difficile. Par ailleurs, ce régime ne répond plus adéquatement aux besoins de la société d'aujourd'hui, et notamment aux attentes des jeunes qui, plus éduqués, ne se satisfont plus de ces mécanismes.



L'accès des femmes à la terre

En Afrique subsaharienne, les femmes assurent la majeure partie de la main d'œuvre agricole et produisent jusqu'à 80 % des denrées alimentaires. Pourtant, leur accès à la terre reste extrêmement limité. À titre d'exemple, moins de 10 % des détenteurs agricoles sont des femmes au Burkina Faso⁷.

Les terres sont transmises de père en fils et de génération en génération, et les femmes n'héritent donc que très rarement, voire jamais, de terres. En effet, une fois mariées, les femmes quittent leur famille pour aller vivre dans celle de leur conjoint, et l'organisation sociale vise à ce que les terres restent concentrées dans le patrimoine familial.

À contre-courant des normes sociétales, les projets de maraichage soutenus par Iles de Paix au Bénin comptent pas moins de 60 % de femmes bénéficiaires.

Les femmes disposent généralement d'un lopin de terre mis à leur disposition par leur époux, mais il s'agit généralement de terres éloignées et de moindre fertilité. Elles ne possèdent par ailleurs qu'un droit d'usage sur ces terres, qu'elles perdront en cas de séparation ou de décès de leur époux. Les femmes ne sont pas les seules à être marginalisées. Les jeunes et les étrangers éprouvent également des difficultés pour avoir un accès à la terre.

Il reste encore beaucoup de chemins à parcourir pour assurer aux femmes et autres personnes vulnérables un droit d'accès égalitaire aux terres, mais des initiatives sont mises en place pour faire évoluer les choses. Par exemple, dans les projets de développement du maraichage soutenus par Iles de Paix au Bénin, les femmes représentent environ 60 % des bénéficiaires. Elles disposent d'un accès sécurisé à leurs parcelles de production maraichère, qui leur permet de cultiver des légumes pour leur famille et de bénéficier de revenus monétaires grâce à la vente des surplus.

⁷ <http://www.fao.org/gender-landrights-database/data-map/statistics/fr/?staid=982>

La modernisation des régimes fonciers constitue donc un enjeu primordial afin de diminuer les impacts néfastes que rencontrent les agriculteurs familiaux suite à la pression croissante s'exerçant au niveau de l'accès à la terre. La majorité des pays en développement ont bien compris cela, et travaillent d'arrache-pied afin d'améliorer leur système foncier.

Malheureusement, la tendance est bien trop souvent à l'imposition du régime moderne à travers la mise en place de programmes rapides de titularisation des terres, qui débouche sur une perte des patrimoines familiaux au profit d'investisseurs privés, augmentant donc d'autant plus la précarité des familles rurales.

Cependant, certains pays ont compris l'enjeu de la coexistence et de la transition entre les deux systèmes fonciers. Ils mettent en place des dispositifs, tels que celui des chartes foncières au Burkina Faso, permettant de concilier le système foncier moderne et le système foncier traditionnel, afin de stabiliser au maximum l'accès à la terre des familles. Plutôt que le remplacement d'un système par un autre, il s'agit d'une intégration des deux systèmes, par laquelle les droits coutumiers sont reconnus légalement et renforcés dans le rôle de régulation qu'ils jouent. De telles initiatives gagnent à être encouragées. ●



© Iles de Paix

Avant toute réalisation d'un aménagement collectif sur une terre (ici, bas-fond pour la riziculture pluviale), Iles de Paix veille à ce que les agriculteurs puissent y avoir accès à long terme.

La sécurisation foncière des sites : une étape incontournable de tout aménagement collectif dans les interventions d'Iles de Paix

Iles de Paix soutient régulièrement les populations locales dans la réalisation d'aménagements collectifs. Il peut s'agir par exemple de l'aménagement simplifié de bas-fond pour la riziculture pluviale, de périmètres maraichers, de locaux pour le stockage des récoltes, etc. La sécurisation foncière des sites où seront réalisées les infrastructures constitue une étape incontournable avant que ne soient lancés les travaux. Il importe en effet que les populations ne courent aucun risque de se voir déposséder des fruits de leurs efforts, pendant la durée de l'appui d'Iles de Paix mais aussi et surtout au-delà de celui-ci, lorsqu'Iles de Paix se sera retiré.

La manière d'organiser cette sécurisation foncière et les formes concrètes qu'elle prend varient d'un pays à l'autre, afin de s'adapter aux spécificités des pratiques et des législations qui prévalent dans chacune des régions d'intervention. Par ailleurs, au-delà de la sécurisation foncière proprement dite, des dimensions sociales et culturelles peuvent entrer en ligne de compte avant de décider de soutenir la réalisation d'un aménagement, car certains lieux sont l'objet de tabous, de croyances, et peuvent revêtir une dimension sacrée pour les populations locales.



© Iles de Paix

Deux poids, deux mesures. Concilier le système foncier moderne et le système foncier traditionnel semble être la bonne voie pour garantir aux familles un accès à la terre durable.

1958-2018 - 60 ans de prix Nobel



DOMINIQUE PIRE, L'HOMME QUI HIER, A PENSÉ DEMAIN

60 ans ! Oui, vous avez bien lu. Voilà déjà près de soixante années que Dominique Pire, fondateur d'Iles de Paix et homme dont la pensée était en avance sur son temps, recevait le Prix Nobel de la Paix. C'était en 1958. Le temps passe. Mais, fort heureusement, les idées restent !

Pour la petite histoire, c'est à l'insu de Dominique Pire que sa candidature fut adressée au comité du Prix Nobel par son ami Fernand Dehousse. Une fois le prix obtenu, il fut immédiatement propulsé au rang de sommité internationale. Moha Heni, ancien responsable des campagnes de notre association, eut la chance de connaître Dominique Pire de son vivant. Il se remémore le vif intérêt dont le fondateur d'Iles de Paix était l'objet : « Il recevait 2 sacs de 25 kilos de courrier chaque jour ! Il examinait les lettres quel que soit leur contenu : demandes d'aide, de rencontres, etc, mais aussi propositions de services, sans compter les nombreuses correspondances avec des décideurs d'ici et d'ailleurs. »

ENGAGEMENT SOCIAL

Que de chemin parcouru pour cet homme, natif de Leffe (Dinant), dont la famille fut contrainte à l'exil au début de la Première Guerre mondiale. Dominique Pire, Georges de son vrai prénom, rejoint, à l'âge de 18 ans, l'ordre des dominicains et entre au couvent de la Sarte, sur les hauteurs de Huy. Après ses études à Rome (où il est ordonné prêtre) et à Louvain, il regagne la Sarte.

Son engagement social se traduit d'abord par la création de stages en plein air pour enfants défavorisés, qui seront les germes du Service d'Entraide Familiale (SEF) toujours actif aujourd'hui.

« C'est à l'insu de Dominique Pire que sa candidature fut adressée au comité du Prix Nobel par son ami Fernand Dehousse »

La guerre 40-45 charrie son lot de réfugiés. Dominique Pire se souvient que sa famille a elle aussi vécu l'exil. Sur la lancée de ses actions en Belgique, il mène une campagne en faveur des réfugiés d'Europe de l'Est, lançant son association Aide aux personnes déplacées (APD). Il s'efforce de trouver des solutions pour sortir un maximum de réfugiés des camps dans lesquels ils sont parqués : parrainages, fondation de villages européens facilitant l'intégration de familles dans la population autochtone, et création de homes pour personnes âgées ne trouvant aucun pays d'accueil.

D'ABORD LA RÉCOMPENSE POUR UN ÉTAT D'ESPRIT

Au-delà des différentes actions menées depuis de nombreuses années, Dominique Pire est récompensé par le Nobel pour son attitude réfléchie et extrêmement tolérante dans l'ouverture aux autres hommes, aux autres confessions et convictions. « Il a ainsi nourri et construit une forte réflexion sur le dialogue fraternel, véritable colonne vertébrale de son engagement de vie »



Dominique Pire dans ses actions pour l'Aide aux Personnes Déplacées pour lesquelles il est récompensé par le Prix Nobel en 1958.



Le fondateur d'Iles de Paix au Bangladesh lors de la création de la première île de paix.

rappelle Luc Langouche, secrétaire général des Iles de Paix de 1998 à 2010 et encore actuellement membre de l'AG. Et de souligner cette « mise en valeur de tous les hommes et de tout l'homme » tout en rappelant que « paix et développement sont indissociables. »

Dans l'œuvre de Dominique Pire, réflexion et action sont inextricablement liés, l'un n'allant pas sans l'autre. Comme il le précisait : « Il n'y a pas d'action qui ne soit bien documentée et préalablement nourrie par une solide réflexion. Sinon, ce serait l'action sans le savoir, et donc une imprudence. Mais un savoir, des aptitudes, des compétences qui ne seraient pas mis au service de l'action au service de l'homme et des plus démunis, ce serait intolérable, inacceptable, ce serait faire preuve de lâcheté ! » C'est dans cet esprit qu'il fonde en 1960 l'Université de Paix où des jeunes du monde entier viennent se former au dialogue fraternel et à la résolution pacifique des conflits.

« Dominique Pire est également récompensé par le Nobel pour son attitude d'ouverture aux autres hommes, aux autres confessions et convictions. »

MOBILISATION À TOUS LES ÉTAGES

L'attribution du Prix Nobel conforte aussi la nécessité de relier l'action locale aux autres actions menées à proximité et à travers le monde, et surtout la connecter au niveau des décideurs publics et privés. Il existe, dans le fonctionnement de Dominique Pire, un va-et-vient continu entre le niveau macro et politique, et le niveau humble du terrain, des petites mains qui agissent au quotidien.

Le fondateur d'Iles de Paix ne ménage ainsi pas ses efforts pour faire campagne pour les droits de l'homme, collaborer avec la FAO, vanter l'action d'Amnesty International, rendre visite aux chefs d'État ainsi qu'au Secrétaire général de l'ONU, etc. Il a déjà compris la force de l'opinion publique pour mobiliser les pouvoirs en place. Il multiplie aussi les conférences ici et ailleurs pour mobiliser les énergies et les moyens en faveur de ses causes.

Deux années après avoir été distingué en Norvège, Dominique Pire part en mission pour étudier le problème des réfugiés victimes du conflit indo-pakistanaï et est, par



la même occasion, interpellé par les problématiques de développement dans les pays du Sud. Il rentre en Belgique et réfléchit à la meilleure solution d'action, basée sur l'écoute, le dialogue et le partenariat avec les locaux. Il imagine ainsi un modèle d'intervention limitée dans le temps, mais pérenne grâce à son appropriation par les populations. Voilà autant d'ingrédients toujours mis en œuvre aujourd'hui. C'est ainsi que naît à Gohira, au Pakistan Oriental, l'actuel Bangladesh, la première Ile de Paix.

Ce modèle a donné naissance à la structure d'Iles de Paix ; il est toujours bien d'actualité. Les équipes d'aujourd'hui poursuivent dans la voie tracée par le fondateur de l'association.

UN CHEF D'ORCHESTRE

On le voit, c'est par souci d'efficacité, et guidé par un extraordinaire sens de l'organisation, que Dominique Pire a structuré ses engagements en plusieurs associations. Tout cela était aussi très bien organisé sur le plan de la gestion économique. À cet effet, il avait créé la structure « Le cœur ouvert sur le monde » qui permettait d'allouer les ressources aux diverses associations en fonction des besoins définis et exprimés par les bénévoles qui y étaient engagés.

Heureusement, après le décès inopiné de Dominique Pire, ses amis ont décidé de poursuivre son œuvre et la plupart des associations ont perduré. D'ailleurs, aujourd'hui, les trois thématiques au centre de ses préoccupations sont toutes revenues au cœur de l'actualité : le quart monde (les SDF, la misère urbaine), les réfugiés et migrants, la sécurité alimentaire et une réappropriation d'une relation responsable entre l'homme et la planète qui le nourrit. ●

**Dominique Pire,
un homme qui était,
incontestablement,
un visionnaire !**

BIO EXPRESS

- **10 février 1910**
Naissance à Dinant.
- **Aout 1914**
La famille fuit l'envahisseur allemand.
- **Septembre 1928**
Entrée au couvent de l'ordre des Dominicains à Huy où il étudie la philosophie.
- **1932-1936**
Études de théologie à Rome où il est ordonné prêtre en 1934.
- **1936-1937**
Licence en sciences politiques et sociales à Louvain.
- **À partir de 1938**
Création de diverses associations à caractère social.
- **1940-1945**
Aumônier dans la Résistance.
- **1946-1953**
Curé de la paroisse de la Sarthe.
- **10 décembre 1958**
Obtention du Prix Nobel de la Paix à Oslo.
- **1962**
Création de la première ile de paix à Gohira (Bangladesh).
- **Janvier 1969**
Décès inopiné à l'âge de 59 ans des suites de complications d'une opération chirurgicale.





© Iles de Paix

INITIATIVE « ART & JARDIN » AU PROFIT D'ILES DE PAIX LUXEMBOURG

À l'occasion du « Tag der offenen Gartentür » organisé par la société Gaard an Heem au niveau national les 23 et 24 juin derniers, Sabine et Fernand Wolff, membres du Conseil d'Administration d'Iles de Paix Luxembourg, ont eu le plaisir d'accueillir dans leur jardin une exposition d'art éphémère. Les artistes Lisa Majerus, Simone Weydert et Pit David ont répondu à l'appel pour présenter leurs œuvres (patchworks, mosaïques et peintures) dans ce décor luxuriant. Les journées furent belles et les ventes également puisqu'elles ont permis à ces artistes au grand cœur de reverser à l'association la jolie somme de 3102 €. Toute l'équipe d'Iles de Paix les remercie chaleureusement !

DOMINIQUE PIRE, UNE EXPO À NE PAS MANQUER

Les Archives de l'État de Namur présenteront, du 10 décembre 2018 au 31 mars 2019, une exposition consacrée à Dominique Pire à l'occasion du 60^e anniversaire du Prix Nobel (le 10 décembre 1958) mais aussi du 50^e anniversaire de son décès (le 30 janvier 1969).

Au centre de cet événement : les archives personnelles du fondateur d'Iles de Paix. Il s'agit là d'un fonds d'archives privées particulièrement riche. Il renferme des milliers de lettres, des textes de discours et de conférences, des albums photographiques, des enregistrements sonores, des films, etc.

Le public pourra découvrir les grandes étapes de la vie de Dominique Pire et les différentes œuvres qu'il a fondées, ses actions et paroles les plus marquantes et l'esprit qui l'animaient.

À voir aux Archives de l'État de Namur, Boulevard Cauchy 41, 5000 Namur

ILES DE PAIX PREND SOIN DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Iles de Paix prend au sérieux la protection des données personnelles et le respect de la vie privée. Le traitement des données récoltées dans le cadre de notre mission sociale est effectué conformément à la réglementation en vigueur (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016). Vous trouverez tous les détails de la charte de politique de vie privée d'Iles de Paix sur le site internet via ce lien URL : www.ilesdepaix.org/vie-privee. Pour toute(s) question(s) relative(s) à vos données personnelles ou pour toute demande de désabonnement, n'hésitez pas à contacter Iles de Paix à l'adresse email suivante : rgpd@ilesdepaix.org ou par téléphone (085/82.33.88). Iles de Paix se chargera de traiter votre demande dans les plus brefs délais.



Éduquer à la **citoyenneté**

mondiale et solidaire

avec Iles de Paix



**Envie d'aborder la
citoyenneté mondiale et
solidaire en classe ?**

Iles de Paix met à disposition gratuitement des outils pédagogiques adaptés à l'enseignement maternel, primaire et secondaire. Visitez www.ilesdepaix.org pour les découvrir !